

SOMMAIRE

Le Mot du MairePage 3
Vie de la Commune
Collecte des Ordures ménagères
Civisme
Etat Civil Page 10
Scolarité et Population
Vie associativePages 13 à 15
Infos PratiquesPages 16 à 13
Infos SocialesPages 18 à 19
Artisans Page 20

Le mot du maire



Les premiers froids arrivent et nous annoncent déjà la fin de cette année 2015 qui a été bien tristement marquée dans ses premiers et ses derniers jours. De près ou de loin, nous avons tous été affectés.

Dix mois seulement après la France de Charlie, notre pays s'est trouvé de nouveau frappé par des terroristes. Ce qu'attaquent aujourd'hui ces individus ? La musique, le sport, les loisirs, la jeunesse qui sort, qui vit, qui profite (peut-être un peu trop parfois). Ils attaquent tout simplement le bonheur, la liberté, la vie. Mais il faudra plus que cela pour nous faire renoncer à l'envie de vivre, à cette furieuse envie de vivre tous ensemble, qui fait tenir la France debout depuis des siècles. D'aucuns ont une nouvelle fois voulu répandre la mort, nous devons au contraire continuer à construire la vie. Plus que jamais nous devons vivre ensemble, être solidaires dans le respect de nos valeurs républicaines. Notre triptyque « Liberté, Egalité, Fraternité » prend toute son importance en ces moments dramatiques. Ne cédons ni aux peurs ni aux excès, c'est ce qu'attendent les ennemis de la Démocratie. Si par manque de discernement nous tombions dans le piège de la division qui nous est tendu, alors les meurtriers et fanatiques de toutes origines auraient gagné ; car leur objectif principal est bien celui de nous diviser pour faire régner leur terreur et imposer je ne sais quelle sorte de société sans aucun lien avec les êtres humains. Faisons preuve de sang-froid et de détermination à préserver notre unité. La République est plus forte que l'obscurantisme, le « vivre-ensemble » plus fort que la barbarie.

Preuve en est, s'il en fallait, le dimanche 6 décembre dernier, ce sont 40 convives que le CCAS de notre municipalité a accueillis à la salle polyvalente pour le traditionnel « repas des anciens », dans une ambiance conviviale. C'est chaque année un grand plaisir pour la municipalité que nos séniors répondent présents à cette rencontre et nous aimerions les voir encore plus nombreux.

En 2015, les collectivités locales ont été bien malmenées par la loi de finances engendrant des économies exigées et la réforme des collectivités locales. Nous connaissons désormais l'ampleur de la cure d'austérité qui est imposée et qui va soumettre les collectivités locales au régime sec jusqu'en 2017, ce qui quelque part n'est pas anormal, chacun en période d'austérité devant faire des efforts. Mais il ne faut pas les stigmatiser car elles sont majoritairement plus vertueuses que l'Etat lui-même, ont des budgets obligatoirement équilibrés et n'ont, pour la plupart, emprunté que pour des investissements nécessaires... et qu'en sus, elles se voient imposer par l'Etat des normes toujours plus nombreuses et coûteuses ; citons ici la mise en place obligatoire pour chacune d'elles de l'agenda d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et que notre conseil municipal a lancé en cette fin d'année.

Espérons que le législateur saura trouver la bonne maille dans sa volonté de dé-tricotage indispensable de la pelote administrative. Il est à craindre que ce nœud gordien soit si difficile à dénouer qu'il faille un jour le trancher brutalement.

Dans le cadre de ces réformes de toutes natures, il est proposé aux communes volontaires de se regrouper en commune nouvelle, avec l'idée de mutualiser un certain nombre de services. Chaque commune de ce regroupement pourra garder une annexe de la mairie avec un maire délégué et des conseillers. Mais l'échelon décisionnaire sera le Conseil Municipal de la commune nouvelle. Toutefois ce regroupement, situé quelque part entre la commune actuelle et la Communauté de Communes, peut paraître bien inquiétant! Alors, que faire? Perdre du pouvoir n'est pas un problème en soi si nous avons la garantie que notre village garde son âme et que nos concitoyens bénéficient des services nécessaires. Les choix d'avenir des petits villages pèsent bien lourd sur les épaules de leurs élus...

Le début de l'année verra se dérouler le recensement qui nous donnera le nombre d'habitants. Je vous invite à réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur qui se présentera à votre domicile. Nous vous rappelons que l'intégralité des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal est consultable sur le site internet de la commune : www.lurcy.fr

Je vous donne rendez-vous le 10 janvier pour venir partager le verre de l'amitié lors de la cérémonie des vœux du Conseil Municipal et vous souhaite de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année.

Vie de la Commune

<u>Voirie</u>



L'enrobé du chemin du Petit Corcy a été remis en état et un trottoir a fait son apparition pour la sécurité des piétons.

<u>Mairie</u>

Il manquait quelque chose à la mairie!

La « chose » est réparée puisque nous avons désormais un buste de Marianne symbole républicain et icône de la liberté et de la démocratie.



Numérotation des maisons



La numérotation des rues du village a enfin vu le jour au grand plaisir des livreurs! Mais surtout les secours, la Poste et tous vos visiteurs pourront mieux se repérer pour venir chez vous. La commune vous a fourni une plaque avec le numéro qui vous a été attribué et nous vous remercions de la rapidité avec laquelle vous l'avez mise en place.



Elagage

Les arbres de la commune n'avaient pas été taillés depuis quelques temps, nous avons donc fait procéder à l'élagage des platanes situés au bord de Saône ainsi que ceux du cœur de village. Le pin devant la mairie a aussi eu droit à un rafraichissement.



Point d'apports volontaires

L'arrêt pour le dépôt des déchets au point d'apport volontaire, situé au début du chemin du Cailleton, s'effectuait le long de la route et ne permettait pas aux véhicules de faire demi-tour.

Maintenant c'est possible grâce à la création d'une aire de retournement, qui permet de manœuvrer et de mettre les déchets recyclables dans les bacs sans danger.



Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre 1918 a été signé l'armistice de la seconde guerre mondiale mettant fin aux combat. Pour commémorer cette date importante pour la France, nous étions une quinzaine d'habitants à nous rendre devant le monument aux morts afin d'y déposer une gerbe de fleurs.





Accessibilité des bâtiments communaux

La loi accessibilité handicapé du 11 février 2005 pour «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» impose à l'ensemble des Établissements Recevant du Public (ERP) de se conformer à certaines exigences pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux parties ouvertes au public.

La Mairie devait présenter un Agenda Programmé des travaux avant le 27 septembre 2015.

Une convention a donc été signée avec la PACT de l'Ain afin d'avoir un diagnostic des conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite de tous les ERP de la commune.

Concernant Lurcy nous possédons 5 bâtiments recevant du public, la mairie, le cimetière, la salle polyvalente, le restaurant « Les Voyageurs » ainsi que l'église.

Cet état permettra à la commune de prévoir les travaux à réaliser pour répondre à ces normes et permettre à tous l'accès aux bâtiments communaux.



Rendez-vous

⇒ Vœux de la Municipalité le 10 janvier 2016 à 11 h à la salle des Fêtes.



Horaire de la Mairie

Le secrétariat de Mairie est ouvert :

Lundi de 9h00 à 12h00 Mardi de 14h00 à 18h30 Vendredi de 14h00 à 18h00



Site Internet

Le site Internet « lurcy.fr » vous permet d'avoir de nombreuses informations sur votre commune , alors n'hésitez pas et connectez-VOUS!!



Collecte des déchets

S.M.I.D.O.M.

Seuls les habitants des 28 communes adhérentes au SMI DOM peuvent accéder à la déchèterie.



Début 2016, l'accès aux 3 déchèteries du SMIDOM (Francheleins, St Etienne/Chalaronne, St Jean/Veyle) ne sera autorisé que sur présentation d'un badge d'accès nominatif.

Les formulaires de demande de badges d'accès en déchèterie pour les particuliers sont disponibles dans les déchèteries, en mairie, au SMI DOM ou en téléchargeant le formulaire sur le site Internet http://www.smidom.org

Vous aurez la possibilité d'inscrire 3 immatriculations par badge mais attention : un seul badge gratuit sera délivré par foyer. (Un deuxième badge sera payant au prix de 10€). Une fois remplies, les demandes sont à retourner au SMIDOM de Thoissey :

- Par voie postale : ZI parc Actival, 233 rue Raymond Noël 01140 Saint Didier sur Chalaronne
- Par fax: 04 74 69 76 47
- Par Email: smidom-thoissey@orange.fr

Snidom

Trier
Recycler
Valoriser

Pour plus d'informations vous pouvez appeler le SMIDOM au 04 74 04 94 69

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars

Lundi: 13h30 / 17h30Mardi: 13h30 / 17h30

Mercredi: 9h / 12h30 et 13h30 / 17h30

Jeudi: 13h30 / 17h30

Vendredi : 9h / 12h30 et 13h30 / 17h30

Samedi: 9h/ 13h00 et 13h30 / 17h30

Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre

Lundi: 14h / 18hMardi: 14h / 18h

• Mercredi: 9h / 12h30 et 14h / 18h

• Jeudi: 14h / 18h

Vendredi : 9h / 12h30 et 14h / 18h

Attention : La déchèterie est fermée tous les jours fériés.

Le point vert



Vous l'avez sûrement déjà vu sur vos emballages, mais que signifie-t-il? Il indique que les entreprises contribuent financièrement au recyclage de l'emballage produit. Cet argent collecté par Eco-Emballages est ensuite reversé aux collectivités locales pour la mise en place de la collecte sélective.

Compost

Depuis le 1er septembre le SMI DOM de Thoissey propose aux habitants de la Communauté de Communes des composteurs en bois d'une contenance 400 litres, au prix de 20 €.

Pour obtenir un bon compost, il suffit de respecter les 3 règles d'or :

- ✓ Varier les déchets : l'idéal étant 1/3 de déchets de cuisine humide et 2/3 de déchets provenant du jardin.
- L'humidité: Pour que le processus soit efficace, il faut suffisamment d'eau mais pas trop sinon le compost pourrit mais s'il est trop sec, les micro-organismes meurent et le mécanisme s'arrête.
- L'aération: Il faut mélanger le nouvel apport de déchets avec l'ancien ce qui permet de brasser les matières, émietter les gros morceaux, aérer et ainsi relancer les fermentations qui permettent d'avoir un compost de qualité.



LES ECO GESTES: Pour jeter moins consommons mieux

Pour vous aider à moins jeter, voici quelques gestes simples au quotidien :

- Utiliser les sacs cabas réutilisables
- Eviter les produits jetables à usage unique (comme les lingettes)
- Privilégier les emballages recyclables (comme les boîtes d'oeufs en carton plutôt qu'en plastique)
- Limiter la consommation de papier et apposer un autocollant stop pub sur sa boite aux lettres
- Faire des impressions recto-verso
- Composter ses déchets organiques (restes de repas, épluchures...)
- Favoriser le réemploi (vêtements, jouets...)
- Prolonger la durée de vie des biens d'équipement, réutiliser, réparer, vendre ce qui peut l'être
- Eviter les portions individuelles
- Préférer les éco-recharges
- Privilégier l'eau du robinet

IN MERCY SOLD THE SOL

Recycler ... Décorer !

Comment occuper les enfants pendant les vacances ? Créer des décorations de Noël avec des bouteilles en plastique!

Voici une idée originale à faire avec vos enfants :

- * Découpez le fond d'une bouteille en plastique de préférence claire,
- * Puis découpez une étoile dans le fond avec des ciseaux
- * Faites ensuite un trou dedans afin de passer le ruban qui vous permettra d'attacher votre décoration au sapin
- * Prenez un petit pinceau et avec un peu de peinture, laissez libre cours à votre imagination pour la décoration.







Civisme

Elagage et abattage des arbres et haies

Comme vous le savez, les haies doivent être entretenues notamment du côté des voies communales. Veillez donc à entretenir vos arbres, branches et racines susceptibles de dépasser sur le domaine routier communal, entravant la circulation.

Le Maire peut décider de l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique en vertu de l'article L. 2212-4 du code général des collectivités territoriales.

Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le Maire adresse au propriétaire une lettre le mettant en demeure de faire cesser le danger. Faute de résultat dans le délai demandé, le Maire peut, par arrêté, faire procéder d'office à l'abattage aux frais du propriétaire.



Brûlage des déchets végétaux

Le brûlage des déchets ménagers et assimilés est interdit toutefois afin de prendre en compte les pratiques locales le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé.

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- les déchets de bois devront être suffisamment secs pour brûler facilement en produisant un minimum de fumée.
- le brûlage les déchets végétaux à forte teneur en eau (verdure, pelouse ...) est interdit.
- le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.
- l'adjonction de tout produit (pneus, huile de vidange, gasoil) est interdit.
- le brûlage doit se faire entre le lever du jour et 20 h.
- Une distance minimum de 25 mètres d'une voie de circulation est à respecter.



Pour les déchets de jardin, pensez au compostage!

Dépôt sauvage :



L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental relatif à l'élimination des déchets stipule que : « Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge d'ordures ménagères sont interdits. »

Animaux

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser les chiens errer pour des raisons de sécurité et de respect des propriétés voisines.

De plus en cas de morsure ou autre accident, les propriétaires des chiens sont tenus pour responsables.

La détention de chiens susceptibles d'être dangereux, classés en catégorie 1 (chiens d'attaques) ou catégorie 2 (chiens de garde et de défense) est soumise à une déclaration obligatoire en mairie.

Les chiens ne doivent pas troubler la tranquillité des voisins notamment par leurs aboiements. Des dispositions législatives et règlementaires permettent de réprimer ces abus engageant la responsabilité civile des propriétaires.



Evacuation des eaux pluviales et usées

Vous êtes responsables des ouvrages d'évacuation de votre propriété (gouttières, chenaux, tuyaux de descente) qui doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et d'étanchéité. N'oubliez pas de les nettoyer régulièrement, notamment après la chute des feuilles, ce qui en cas de grosses pluies évitera un débordement.



<u>Bruit</u>

Les travaux de bricolage ou de jardinage, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc., ne peuvent être effectués que :



- les jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
- les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.







Devant moi, la campagne est d'un vert que je peux dire multicolore.

Jules Renard



Etat civil

Naissances

Le 13 mars 2015 est née Elsa LE PAGE fille de Romain LE PAGE et de Mélanie CHARRONDIERE - 145 Chemin des Juifs

Le 07 juin 2015 est né Dario COMANDE IGLESIAS fils de Alexandre COMANDE et de Priscilla IGLESIAS - 731 Route de la Fournière

Le 23 juin 2015 est né Gabin Winfried Charles Constantin TEJERINA fils de Loïc Florent TEJERINA et de Houria RAHMOUNI - 13 Route de Messimy

Nous leurs souhaitons la bienvenue sur la commune.

<u>Mariage</u>

Le 9 mai 2015 : Marilyne FAYARD et Sylvain Bernard DEGARAT

Tous nos vœux de bonheur.



Décès

Le 09 janvier 2015 à Feyzin, est décédée Colette Louise Jeanne GUILBERT épouse CODA-FORNO.

Le 18 juillet 2015 à Trévoux, est décédé Jean Claude POMEL époux de Eliane Arlette CLAPIER.

Le 26 octobre 2015 à Belleville, est décédée Jeanne LARGE épouse CHAMBION.

Un pensée pour eux ..



Scolarité et population

<u>Scolarité</u>

Nos élèves et étudiants sont moins nombreux cette année puisque nous avions 57 enfants et jeunes scolarisés l'année dernière et nous n'en avons plus que 49 pour 2015/2016.

Ce chiffre ne tient pas compte des enfants scolarisés dans les établissements du secteur de Châtillon sur Chalaronne, de Villefranche sur Saône et de ses environs.

	Elémentaire	Collège	Lycée
Francheleins	0		
Montmerle (publique)	6		
Montmerle (privée)	9		
Messimy	6		
Thoissey		6	
Saint Didier (privé)		9	
Belleville			13
TOTAL	21	15	13

Horaires des transports scolaires





	Départ	Retour soir	Mercredi midi	
Montmerle Public + Privé	8h13	17h17	12h23	
Thoissey	7h18	17h41	12h46	
Saint Didier sur Chalaronne	8h24	17h45	12h30	
Belleville	7h18	18h31	12h46	
Villefranche-sur-Saône	7h10	18h19		

Recensement

En 1990 Lurcy comptait 400 habitants, 200 ans plus tard la population a fortement baissé puisqu'elle ne compte que 199 âmes. A partir de cette date, le nombre de Luperciens n'a pas cessé d'augmenter. Désormais, le village compte 406 habitants.

Cette année un nouveau recensement aura lieu entre le 21 janvier et le 20 février 2016.





En effet vous allez être recensés afin de déterminer le nombre exact d'habitants de notre commune. Ce recensement sera l'occasion de mieux vous connaître, d'ajuster la participation de l'état au budget de la commune et d'évaluer les besoins de la population en matière d'équipements collectifs, de moyens de transport,... c'est pourquoi votre participation est essentielle et obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur qui sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il vous remettra :

- Une feuille de logement qui comporte des questions relatives aux caractéristiques et au confort du logement,
- Un bulletin individuel qui comprend une série de questions autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence et de l'activité professionnelle pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé.

Il est tenu au secret professionnel et vos réponses resteront confidentielles.

Vous aurez la possibilité de répondre :

- par Internet sur le site « le-recensement-et-moi.fr », l'agent recenseur vous expliquera en détail le principe de cette déclaration en ligne.
- Sur papier avec ou sans l'aide de l'agent recenseur et lui sera remis à lui ou à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

<u>Lurcy</u>: Le saviez-vous?

La superficie de Lurcy est de 481 hectares soit 4.81 km2. L'attitude minimum est de 169 m et le maximum de 233 m. La mairie se trouve à 208 m.



Nouveaux habitants

Nous invitons les nouveaux habitants à venir se présenter à la mairie afin de découvrir les informations relatives à la commune.

Nous souhaitons la bienvenue à Lurcy à : Monsieur & Madame GOBET Jordan Monsieur ALBERCA Pascal & Madame COQUELIN Corinne Monsieur & Madame DI NUCCI Nicolas



Si nous avons oublié quelqu'un, faites vous connaître auprès de la Mairie.

Vie associative

Repas champêtre

Le 28 juin a eu lieu le repas champêtre, organisé conjointement par le CCAS et Lurcy Animation.

Malgré une chaleur étouffante, plus de quatre-vingt personnes ont pu se régaler du délicieux couscous que nos restaurateurs « les voyageurs » nous ont confectionné.

Repus, les plus courageux ont entamé une partie de pétanque tandis que les autres profitaient de l'ombre des platanes.



Merci à tous pour ce moment de partage

Le C.C.A.S.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Lurcy a pour objectif d'aider et de faire se rencontrer tous les habitants de la commune.

Le 11 septembre, pour la deuxième édition consécutive a eu lieu la rencontre des quartiers. Nous avons une fois encore eu le plaisir de voir que les habitants de Lurcy ont répondu présents pour partager un peu de temps autour d'un apéritif dînatoire et pour faire connaissance entre eux. En effet les Luperciens sont venus rencontrer leurs voisins et chacun a pu partager l'apéritif offert par le CCAS et en se régalant des plats sucrés ou salés, que chacun avait confectionné.







Cette année nous avons eu la chance de bénéficier d'une animation musicale proposée par la troupe du Théâtre Ishtar, dont fait partie une lupercienne, Cindy Philippon. Nous les remercions de nous avoir fait découvrir leur univers.

Repas des anciens

Le 05 décembre a eu lieu le repas des anciens organisé par le CCAS proposé aux luperciens et luperciennes de plus de 65 ans. Une cinquantaine de personnes ont répondu présentes et sont venues déguster le repas proposé par le restaurant « Les Voyageurs ». L'après midi a été animé par Jean-Marc MANTILLET et son accordéon.





Un bon samedi plein de bonne humeur.

Les personnes qui n'ont pas désiré participer au repas recevront un colis de Noël, remis par les membres du C.C.A.S. après leur accord.

Le CCAS vous présente ses meilleurs vœux pour 2016



LURCY Animation

Cette année encore Lurcy animation vous a proposé de nombreuses manifestations.

La dernière en date étant Halloween le 31octobre où une trentaine d'enfants se sont répartis dans le village, pour jeter des sorts ou obtenir des gourmandises!!



Le programme des animations pour les mois à venir :

- ⇒ Assemblée générale : mercredi 13/01/2016
- ⇒ Vente de hâchis Parmentier : dimanche 24/01/2016
- ⇒ Sainte Agathe: vendredi 05/02/2016
- \Rightarrow Chasse aux α ufs : dimanche 26/03/2016 de 10h à 12h
- ⇒ Saint Jules : vendredi 08/04/2016
- ⇒ Repas champêtre en collaboration avec le CCAS : dimanche 26/06/2016

Pour rejoindre l'équipe dynamique de Lurcy Animation, appeler Sandrine au 04 74 69 49 85.



L'équipe de Lurcy Animation vous souhaite une bonne année 2016.

Les amis de l'Appéum - Société de pêche de Lurcy

La Société de Pêche « Les Amis de l'Appéum » créée en 1954 est réservée aux Luperciens et riverains.

L'ouverture de la pêche est fixée chaque année aux alentours du 15 juin et la fermeture vers le 15 septembre. La pêche se pratique les dimanches et jours fériés, de 6 heures à 12 heures le jour de l'ouverture puis de 6 heures jusqu'au soir pour les autres jours autorisés.

La carte de sociétaire est d'un montant par année de 20 € pour les - de 10 ans, 30€ pour les - de 16 ans et 50 € pour les + de 16 ans. Des cartes « Invités » peuvent être achetées à la journée au prix de 7€ pour les moins de 15 ans et 15 € pour le plus de 15 ans.

Une limitation à 5 truites par jour est à respecter sous peine de se voir retirer sa carte de sociétaire.

Cette année les amis de l'Appéum ont procédé à deux alevinages, le premier le 8 juin de 100 kilos de truites arc en ciel et le second, le 6 juillet de 110 kilos de truites identiques.

L'Assemblée Générale a lieu tous les ans courant mai.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le Président Alain POULARD au 04 74 69 36 36



Office du Tourisme

L'Office du Tourisme « Montmerle 3 Rivières » situé place le la Mairie à Montmerle / Saône vous accueille toute l'année du mardi au samedi de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 17h et les dimanches de mi-juin à mi-septembre de 10h à 13h.



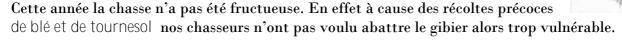
Désormais vous pourrez parcourir les pages de leur tout nouveau site internet, à la découverte des loisirs de plein air, du patrimoine local ou encore des restaurants et hébergements, ainsi que de nombreuses autres rubriques!

Nous vous invitons donc à cliquer dès à présent sur le site <u>www.tourisme-val-de-saone.fr</u> afin de **découvrir au mieux l'offre touristique de notre si beau territoire**!

La Chasse

Pour chasser à Lurcy, il faut y être résident ou descendant d'un résident, payer un droit d'entrée puis une carte de chasse annuelle.

La chasse se pratique de septembre à mi-janvier (selon les dates fixées par la Fédération des Chasseurs de l'Ain), les dimanches et les jours fériés.



A la demande de certains habitants, la mairie a demandé aux chasseurs de réduire le nombre de corbeaux car leur quantité commençait à créer des désagréments.

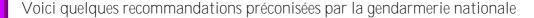
Le traditionnel concours de Belote coinchée a eu lieu le dimanche 13 décembre à 14h à la salle des fêtes de Lurcy. Toutes les doublettes ont été récompensées à ce concours encore une fois réussi.

Pour tout renseignement complémentaire contactez : Fabrice FOURY Président de la Sté de Chasse de Lurcy 06 80 55 55 50 fifoury@sfr.fr



Infos pratiques

Lutte contre les cambriolages





LES DIX CONSEILS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

1/ PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE – équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ; – équipez votre domicile d'une alarme (hurlante intérieure/extérieure ou reliée à une société de sécurité ou à votre téléphone portable) ; – renforcer vos volets et fenêtres ; – installez des détecteurs de présence ; – fermez votre porte à clé durant votre absence, la nuit et faites attention la journée ; – fermez votre portail à clé, surtout la nuit (et la voiture est verrouillée dans la propriété) ; – l'été, ne laissez pas tout ouvert (pas fenêtres et volets en même temps) – quand vous prenez possession d'un nouveau domicile, changez les serrures (même chose si perte clés) ;

2/ SIMULEZ UNE PRÉSENCE A VOTRE DOMICILE – en cas d'absence de quelques heures, laissez une lumière ou la télévision allumée ; – installez un programmateur de lumière pour certaines heures ; – demandez à un voisin d'ouvrir et fermer les volets chaque jour ;

3/ NE LAISSEZ PAS LE COURRIER S'ENTASSER OU LA PELOUSE TROP POUSSER – aidez-vous entre voisins pour le courrier ou faites-le suivre ;

4/ RANGEZ VOS CLÉS DE VOITURE (POUR ÉVITER LE HOME JACKING) — bannissez le vide-poche ou le crochet dans l'entrée ; — rangez les sacs à main dans un placard ;

5/ CACHER VOS BIENS DE VALEUR – trouvez un endroit autre que la chambre des parents ou la salle de bain pour cacher les bijoux ; – ne gardez pas trop de fortes sommes à votre domicile (notamment artisans/commerçants) ; – au pire, équipez-vous d'un coffre (dans un endroit non visible de visiteurs) ; – mettez en lieu sûr vos factures (N° de série) et prenez des photos de vos bijoux ;

6/ RESTEZ DISCRETS SUR VOS PÉRIODES D'ABSENCE – ne laissez pas d'annonce sur votre répondeur, sur mur Facebook ou par tweet ; – faites un transfert d'appel de votre ligne fixe sur votre portable ; – ne révélez pas aux démarcheurs (physiques ou téléphoniques) vos absences ; – prévenez un proche ;

7/ EN CAS D'ABSENCE, ADHÉREZ AU DISPOSITIF « OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES » – c'est gratuit, simple (formulaire à télécharger sur le site internet gendarmerie ou dans votre brigade) ; – cela fonctionne toute l'année (pas que pendant les vacances scolaires) ; – associez un proche ou un voisin qui viendra contrôler de temps en temps (en plus de la gendarmerie) ; – ça marche : en 2010, moins de 1% des propriétaires ayant souscrits ont été cambriolés ;

8/ FAITES LE 17 IMMÉDIATEMENT EN CAS D'ÉVÉNEMENTS SUSPECTS – en cas de démarchage suspect, de repérage (à pied ou en véhicule) dans votre quartier ; – quand vous voyez des personnes enjamber une clôture ou passer en véhicule avec des cagoules ; – soyez le plus précis dans les descriptions (véhicules, personnes) et restez en ligne si besoin ; – la gendarmerie travaille 365/365 jours (une patrouille est déjà dehors ou peut sortir rapidement) ;

9/ NE LAISSEZ DE VISITEURS SE PROMENER DANS VOTRE DOMICILE — méfiez-vous de tout le monde (femmes, enfants, professions rassurantes...) ; — exigez toujours une carte professionnelle (gendarmes, policiers, commerciaux, facteurs, éboueurs....) ; — n'allez pas vérifier la présence de votre argent ou de vos bijoux en présence de visiteurs ;

10/ SI VOUS ÊTES VICTIMES DE CAMBRIOLAGE – ne touchez à rien et appelez immédiatement votre brigade ou faites le 17 ; – si les cambrioleurs sont encore à l'intérieur ou vous réveillent, gardez votre calme, ne prenez aucun risque et retenez le maximum d'éléments d'identification (descriptions morphologique et

vestimentaire, accent, paroles...); – faites opposition sur vos moyens de paiements s'ils ont été volés; – venez déposer ensuite plainte à la brigade en amenant tous les documents nécessaires (assurance, factures, numéros de série, photographie des objets...).



Salle polyvalente

La location de la salle polyvalente est réservée aux habitants de LURCY et aux agents communaux.

<u>Tarifs</u>: 225 € pour une journée 285 € pour deux jours

135 € pour un vin d'honneur



Un paiement préalable par chèque vous sera demandé à la remise des clés et après états des lieux. Une caution de 355 € devra également être versée et ne sera restituée qu'après l'état des lieux final (ainsi que 80 € de garantie nettoyage).

L'organisateur est seul responsable des dégâts occasionnés aux installations.

A partir de minuit, le niveau sonore doit être fortement diminué pour respecter la tranquillité du voisinage. Selon la réglementation préfectorale en vigueur, toutes les manifestations devront être terminées au plus tard à deux heures du matin.

<u>Immatriculation des véhicules (Cartes grises)</u>

Fini l'attente au guichet! Depuis le lundi 12 octobre 2015 le service des immatriculations vous accueille uniquement sur rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous :

- Par Internet sur www.ain.gouv.fr
- Par courrier Préfecture de l'Ain Bureau de la circulation 45 Avenue Alsace Lorraine CS 80400, 01012 Bourg-en-Bresse Cédex.
- Dépôt-Express en préfecture En libre service, du lundi au vendredi (aux horaires d'accueil du public 8h30 à 12h30).



Horaire navette

Actuellement la ligne 113 reliant la gare de St Germain au Mont d'Or à la gare de Belleville propose un arrêt pour Lurcy sur la départementale. Vous pouvez consulter les horaires de cette ligne sur le site www.maisonneuve.net

Une desserte au bourg du village est possible en transport à la demande, pour cela il faut contacter le 04 74 66 32 66 au plus tard la veille avant 12 h.



Visiomômes

L'Accueil de Loisirs CCM3R Visiomômes est géré par la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières. L'établissement accueille les enfants âgés de 4 à 13 ans :

- Chaque mercredi (arrivée entre 11h45 et 12h45 si repas ou entre 13h30 et 14h00 départ entre 17h et 18h30)
- Pour les petites ou les grandes vacances scolaires, autour d'activités de loisirs, sportives, éducatives, ludiques et culturelles (en journée complète à la semaine, soit 5 jours consécutifs (ou 4 jours sans le mercredi). Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h. Départ entre 17h et 18h30)

L'Accueil du public se fait sans rendez-vous, sur place les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30, en dehors des vacances scolaires ou par téléphone au 04 74 06 46 29.

Pour un job d'été rendez-vous sur le site de la CCM3R et téléchargez l'imprimé à utiliser pour votre candidature



Infos sociales

CAF de l'Ain

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, deux services accessibles en permanence sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales et personnalisées sur votre dossier.

Par internet www.caf.fr:

- Pour réaliser une demande par télé procédure (avec envoi des pièces justificatives).
- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour télécharger et/ou imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre Caf.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile
- Pour prendre un rendez-vous pour un entretien personnalisé lors d'une situation difficile Par téléphone au 0810 25 01 10 (0.06 cts/min + prix appel local depuis un poste fixe)
- <u>24 heures sur 24 et 7 jours sur 7</u>: Pour consulter votre dossier : date et détail des paiements, **état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement.**
- <u>du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30</u>: Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

SERV'EMPLOI

- Vous cherchez une aide-ménagère, une baby-sitter, un jardinier, ...
- Vous cherchez un emploi à temps choisi, proche de chez vous,

Créée en 2005, l'Association SERV'Emploi Dombes Saône existe depuis plu de 10 ans, et propose

Services à domicile : Ménage, repassage, entretien régulier ou mise à disposition ponctuelle, Garde d'enfants de plus de trois ans, soutien scolaire, Jardinage, ,Taille de haies, tonte de pelouse, Bricolage et réparations simples (sans intervention sur flux, électricité, eau, gaz)

Mise à disposition de personnel pour les professionnels et les collectivités : Remplacements ponctuels de salariés, besoins saisonniers ou surcroît d'activité.

ADAPA

Depuis 55 ans au service des plus fragiles sur tout le département l'ADAPA vous propose :

- · Aide à la personne
- · Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne et de la vie sociale Evaluation à domicile gratuite et sans engagement. CESU acceptés - 50% de déductions fiscales Contactez-nous au 04 74 45 59 66

Vos contacts de proximité : Cour d'honneur de la Mairie

- 01480 JASSANS RIOTTIER

Mme Nicole GUILLAUMAUD - n.guillaumaud@adapa01.com Mme Marion KOWALSKI - m.kowalski@adapa01.com





L'A.D.M.R.

Depuis près de 70 ans, l'ADMR a pour valeur l'aide pour tous.

Les services proposés par l'ADMR sont regroupés en 3 gammes :



- La gamme AUTONOMIE : Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap, ou de retour d'une hospitalisation : ménage, entretien du linge, courses, aide et accompagnement, téléassistance Filien ADMR, livraison de repas à domicile
- La gamme DOMICILE : Nos services de ménage, repassage, petits travaux de bricolage et jardinage
- La gamme FAMILLE : Des solutions de garde d'enfants à domicile ou en accueil collectif, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative(TISF), micro-crèche en horaires atypiques.

Bénéficiez d'une réduction possible d'impôt allant jusqu'à 50 % et sachez que les chèques emploi service sont acceptés

Pour contacter l'ADMR de CHALEINS: 121 Route de St Trivier 01480 CHALEINS

Tél.: 04-74-67-87-75 Fax: 04-37-55-04-15 Mail: achaleins@fede01.admr.org

Assistantes Maternelles

Le village de Lurcy ne dispose plus que d'une assistante maternelle il s'agit de Catherine HEDONT que vous pouvez joindre au 04 74 69 43 66 si vous souhaitez lui confier vos enfants.



AIDS

Depuis plus de 25 ans, l'AIDS recrute des personnes à la recherche d'un emploi et les met à votre disposition en vous proposant des services de qualité. Ils opèrent une gestion administrative complète et vous avez la possibilité d'utiliser des moyens de paiement adaptés aux services (CESU, ...)

Bénéficiez d'une réduction possible d'impôt allant jusqu'à 50 % et sachez que les chèques emploi service sont acceptés

Pour les contacter : AIDS - 801, rue de la source 01442 VIRIAT CEDEX Tél: 04.74.23.23.81 ou 07.87.02.29.06 Mail: domicile.services01@gmail.com

Bricolage Bâtiment Restauration Jardinage Entretien Administratif Manutention A la demande

Ain Domicile Services

Depuis 1988, l'association Ain Domicile Services et son personnel qualifié propose des services à la personne sur tout le département de l'Ain. Plus de la moitié des bénéficiaires ont plus de 80 ans, mais l'association propose également ses services aux personnes handicapées, aux actifs et aux retraités. L'offre du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, est répartie sur 3 domaines :

Aide à la vie quotidienne : l'entretien courant du logement et du linge, garde d'enfants et transport accompagné, courses pour ou avec la personne aidée, aide à la réalisation des repas...

Aide à la personne : aide à l'hygiène, à l'alimentation, aide au lever, au coucher ainsi qu'au déplacement et à la gestion des documents administratifs.

Ain Domicile Services propose également un service de transport accompagné avec un véhicule équipé pour personnes à mobilité réduite.

Contact : Roselyne Taponat – 24 place de l'Eglise- 01400 Châtillon / C

04 74 51 05 23 / 06 74 45 70 00

ads01-rtap@orange.fr/www.ain-domicile-services.fr

Accueil Public: Lundi de 8h à 12h / Mercredi de 8h30 à 11h30 / Jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h / Vendredi de 15h à 17h ou sur rendez-vous.



Artisans

L Fée de la com'

Passionnée par le monde de l'événementiel et de la communication, Lucie FLORIAN a créé en 2012 son entreprise *L Fée de la com*', située 85 impasse des Chenaudes à Lurcy.

En effet Lucie met ses compétences à votre service pour l'organisation de mariage, anniversaire, baptême et autre événement de votre vie.

Notre vie est rythmée par de nombreux événements... Pour en faire des moments exceptionnels et inoubliables, que ce soit une grande fête ou bien quelque chose de plus intime, L Fée de la Com' peut vous aider à organiser une fête à votre image!

Alors n'hésitez pas et appeler Lucie au 06 66 83 85 63 pour un devis ou pour toute autre question!



Savon Emoi



Comme vous le savez peut être Mme Laurent, qui habite le pigeonnier 20 impasse du Cailleton, fabrique des huiles et savons artisanaux et bios. Elle utilise des produits locaux tels que l'huile de tournesol qui vient de Villeneuve ou le lait de chèvre en provenance d'Ouroux. Vous pouvez trouver ses produits à la pharmacie de Montmerle et bientôt à l'office de tourisme, mais aussi dans de nombreux autres magasins.

Si vous souhaitez découvrir son atelier il suffit de la prévenir au 06 47 81 0 86.



Restaurant Les Voyageurs

Nadège et Florent vous reçoivent dans une grande salle pouvant accueillir jusqu'à 35 personnes, la privatisation des salles est possible les soirs de fermetures à partir de 10 personnes.

Le restaurant Les Voyageurs vous accueille de 09h à 23h, fermé les dimanche soir, lundi soir, mardi soir et mercredi toute la journée.

Le Jeudi soir et le vendredi soir de 19h à 21h vous pouvez commander des plateaux de fruits de mer à emporter, du poulet/frites des crêpes salées ou sucrées ou des pizzas, demander leur flyer.

Pour les fêtes de fin d'année vous pourrez aussi passer commande au moins 48h à l'avance pour les produits faits maison :

- Terrine de rillettes de saumon à l'aneth 19€
- Terrine de foie gras au porto 500 gr 34€
- Gâteaux de foie de volaille 4 € pièce
- Mi cuit chocolat prêt à cuire 4 € pièce

Le menu du 31 décembre sera disponible dès mi décembre sur le site internet et sur la

page Facebook.





Pour tout renseignement appeler le 04 74 69 42 56.

Rédaction : Commission Communication